

Saint Clair du Rhône, le 15 mai 2025.

MAIRIE de Saint Clair du Rhône
Service :

A l'attention de tous les candidats

Objet : Déclaration sans suite - Procédure Saint-Clair-du-Rhone_38_20250303W2_01 : CASERNE GENDARMERIE SAINT CLAIR DU RHONE - RENOVATION ENERGETIQUE : lot 4 - PHOTOVOLTAIQUE

Réf : Articles R. 2185-1 et R. 2185-2 du code de la commande publique.

Madame, Monsieur,

Vous avez soumissionné à la consultation référencée ci-dessus et nous vous en remercions.

Toutefois, nous vous informons que le lot n° 4, de la procédure Saint-Clair-du-rhone_38_20250303W2_01 est déclaré sans suite.

Aux termes des articles R. 2185-1 et R. 2185-2 du code de la commande publique : « L'acheteur peut, à tout moment, déclarer une procédure sans suite. » « Lorsqu'il déclare une procédure sans suite, l'acheteur communique dans les plus brefs délais les motifs de sa décision de ne pas attribuer le marché ou de recommencer la procédure aux opérateurs économiques y ayant participé. »

Cette décision est tirée de l'intérêt général. Le motif est fondé sur la disparition du besoin du locataire du site.

Le pouvoir adjudicateur a donc décidé de déclarer le lot sans suite.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,

Sandrine LECOUTRE